

La Minerve



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-738 RELATIF AUX NUISANCES

#### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2024, le règlement numéro 2024-738 relatif aux nuisances.

Le but de ce règlement est de ne plus être astreint à la clause 5.6 du règlement actuel numéro 715 relatif aux nuisances.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 5 septembre 2024.

\_\_\_\_\_  
Suzanne Sauriol  
Directrice générale et greffière-trésorière

### **Certificat de publication**

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 5 septembre 2024, entre 13 h et 15 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5 septembre 2024.

\_\_\_\_\_  
Suzanne Sauriol,  
Directrice générale et greffière-trésorière